



QUESTIONNAIRE

Informations générales

Nom de l'organisme/institution : **Fédération des associations de maîtres du CO (FAMCO)**

Adresse électronique : **famco@geneva-link.ch**

Adresse postale : **Rue des Délices 18, 1203 Genève**

Nom de la personne de référence (qui répond au questionnaire) : **Salima Moyard**

Son adresse électronique : **marie-salima.moyard@edu.ge.ch**

Son adresse postale : **Ch. des Mésanges 5, 1212 Grand-Lancy**

Son numéro de téléphone : **079 / 302.53.56**

Question 1

Globalement, le nouvel horaire scolaire proposé pour les élèves de l'enseignement primaire en page 15 de la brochure est-il, selon votre organisme/institution, satisfaisant ?

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Très satisfaisant | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Plutôt satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Pas vraiment satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Pas du tout satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Sans avis | <input type="checkbox"/> |

Question 2

Sur quels points ce nouvel horaire scolaire pourrait-il être amélioré ?

Aucun

Question 3

Si ce nouvel horaire n'est globalement **pas vraiment** ou **pas du tout satisfaisant**, quelles en sont les raisons majeures ?

Question 4

Le cas échéant, quel serait, selon votre organisme/institution, le modèle d'horaire scolaire adéquat, celui-ci intégrant l'augmentation du temps d'enseignement et respectant les critères établis par la Commission HarmoS et Horaire Scolaire (cités en page 10 et 11 de la brochure explicative)

Question 5

Commentaires éventuels

Le modèle retenu a l'avantage de tenir compte au mieux des besoins et des capacités des enfants selon les études sérieées par le SRED. C'est l'élément qui paraît prépondérant à la FAMCO, par opposition à d'autres intérêts particuliers sectoriels (ceux des organismes prenant en charge l'activité parascolaire ou ceux des enseignants).

La FAMCO exige bien entendu, assortis à cette modification d'horaire, une offre élargie, mieux coordonnée et plus accessible des activités parascolaires pour tous les élèves désirant en pratiquer, ainsi que les moyens supplémentaires en personnel enseignant lié à cette modification : il n'est d'aucune manière envisageable d'augmenter leur temps de travail en même temps que celui des élèves.